



Questions d'Éduc.

Collection Dossiers UNSA Éducation
www.unsa-education.com

N° 023 - Avril 2016



Éducation artistique et culturelle

La **fédération UNSA** des **métiers** de l'**Éducation**, de la **Recherche** et de la **Culture**



Sommaire

3 **Éduquer c'est aussi faire aimer**

4 et 5

Pourquoi éduquer à l'art et à la culture ?

6 et 7

Culture et sociocu...

8 et 9

Du côté des enseignants artistes

10 à 13

Arts et culture à l'école - Les dispositifs scolaires

14 et 15

La culture commune

16 et 17

L'art et la culture : un domaine professionnel qui attire

18

Conclusion : l'art pour toutes et tous

19

Pour aller plus loin



Ces dossiers sont aussi téléchargeables sur <http://cha.unsa-education.com>

2

Questions d'Éduc. N°023 - Avril 2016

Ont participé à ce numéro

Laurent ESCURE

Secrétaire général - UNSA Éducation

Claire BORDAS

Directrice Publication - UNSA Éducation

Denis Adam

Secrétaire national - Secteur Éducatif

Secteur Éducation

Pour la rédaction

Secteur Communication

Pour la réalisation

Crédit photo

Photopin-Fotolia-Ph.LEBRUN

Nos Partenaires



Éduquer c'est aussi faire aimer

En inaugurant « sa » première maison de la culture, André Malraux déclara « à l'université de faire connaître les œuvres, à nous de les faire aimer ». Par ses mots, il instaurait durablement une césure entre la démarche culturelle et l'approche éducative. Le lien fut immédiatement rompu avec l'Éducation populaire, mais fut maintenu de manière plus ambiguë avec l'Éducation nationale. Vecteur de transmission auprès d'un public captif constitué de l'ensemble des enfants puis d'une grande majorité des jeunes, l'École demeure un lieu privilégié pour faire découvrir les œuvres et participer à la démocratisation culturelle.

Ainsi, au fil des années et du passage des différents ministres, l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire a connu des développements inégaux, allant d'un quasi oubli à de grands plans ambitieux. Ce « chaud et froid » permanent rend assez peu lisible la place que peut occuper l'éducation artistique et culturelle, son articulation avec les enseignements artistiques des programmes, ses liens avec les structures culturelles extérieures à l'École...

Il n'en demeure pas moins que l'enfance et la jeunesse sont des périodes privilégiées pour découvrir la diversité artistique et culturelle, s'enrichir des différences, apprendre à pratiquer diverses formes d'expression.

Éduquer à l'art et à la culture, ce n'est pas, obligatoirement, disséquer les œuvres et se couper de l'émotion esthétique qu'elles peuvent susciter.

Éduquer à l'art et à la culture, c'est ouvrir à une multitude de sensibilités, à différents regards sur le monde, sur la vie.

C'est éduquer l'œil à voir autrement, l'oreille à percevoir d'autres sons, d'autres musiques, la main, le geste, la voix, le corps à s'exprimer différemment...

Et dans ce sens, dans cette multiplication des sens, éduquer à l'art et à la culture, c'est aussi -et surtout- les faire aimer.



Pourquoi éduquer à l'art et à la culture ?

Longtemps le musée a été considéré comme le prolongement de la salle de classe. Moins peut-être pour sa dimension artistique que pour l'illustration que les œuvres pouvaient apporter aux leçons du programme scolaire. C'est à ce titre, d'ailleurs, que les enseignants bénéficiaient (et continuent à bénéficier) de la gratuité d'entrée dans les musées nationaux : pour pouvoir aller y préparer leur cours. Ce n'est que progressivement que l'idée même de développer, chez les enfants, la fréquentation des œuvres s'est imposée, dans le même temps que la démocratisation culturelle devenait le maître mot des politiques culturelles.



Ainsi, éduquer à l'art et à la culture relève de trois objectifs mêlés.

Il s'agit tout d'abord de transmettre un patrimoine.
De familiariser les élèves avec les « grandes œuvres ».
De leur donner « de la culture », au sens de les faire entrer en relation -pratiquement en communion si l'on considère le caractère religieux que Malraux attribuait à la culture- avec les plus hautes créations de l'esprit humain.
De les inscrire dans cette quête d'éternité et d'universalité.

L'École, comme nombre d'institutions culturelles, a mission de faire connaître cette richesse patrimoniale, de l'exposer, de l'expliquer, de la faire comprendre.

Il s'agit d'une mission partagée d'élévation (ce qui est le sens commun d' « éduquer » comme de « cultiver »).
Il s'agit certes de renforcer les connaissances, mais surtout d'être confronté au « Beau » et donc d'apprendre les codes d'un esthétisme reconnu, valorisé et muséifié.
Si l'art contemporain fait désormais partie de ce patrimoine artistique et culturel, il n'en demeure pas moins la liste des artistes et des œuvres de ce corpus de culture savante, dominante, est très réduite au regard de l'ensemble de la création artistique mondiale.

D'autant plus qu'elle en exclut pratiquement totalement les objets de la culture populaire ou de masse.

L'Éducation artistique et culturelle s'adresse également à l'enfant, l'adolescent, dans sa construction individuelle.
Elle est un des vecteurs privilégiés du travail des sens, du domaine du sensible.

L'art s'adresse aux sentiments. Il permet à la fois de ressentir l'univers qui nous entoure de différentes manières et d'exprimer, au-delà des mots convenus, ses propres ressentis.

Une fois dépassé le « *j'écris, je dessine, je joue... à la manière de...* » qui permet de s'approprier le style d'un artiste, la maîtrise du mot, du trait, des notes... rend possible l'expression de sa propre sensibilité, de ses propres sentiments.

Cette capacité à ressentir, à partager, à créer, à exprimer est essentielle dans la construction de chaque individu. Il est donc important qu'elle tienne une place importante dans le processus éducatif qui accompagne les premières années de vie de toute personne, justement dans ces années de construction individuelle et sociale.

La troisième dimension recherchée à travers une éducation artistique et culturelle pour l'enfance et la jeunesse relève davantage d'un pari sur l'avenir. Il s'inscrit dans la conception même des politiques culturelles menées depuis plus de cinquante ans en France.

Pour les raisons développées plus haut (et d'autres que nous avons mis en évidence dans le QDS n°17 intitulé « *Culture(s)* »), nous vivons dans une société qui souhaite « *cultiver* » chacun de ses citoyens. Cette démarche culturelle se traduit par la facilitation de la rencontre entre les œuvres et le public. Il faut donc, à la fois, faire appartenir tout être humain au public de l'art et de la culture, et lever tous les obstacles qui peuvent s'interposer entre l'œuvre et le public.

Parmi ces obstacles demeurent les « *codes culturels* » (les « *habitus* » dirait Bourdieu). Ce qui tient à distance certains, parce qu'ils ne savent pas, ne se retrouvent pas, pensent que la culture n'est pas pour eux...

La meilleure lutte suggérée contre ce blocage est celle d'une éducation précoce. L'enfant qui va au théâtre, au musée, au spectacle, avec sa classe, son centre de loisir, son club... en apprend les codes. Il découvre que ces lieux de culture lui sont adressés, qu'il peut y revenir. Dès à présent comme prescripteur familial -un peu comme ces enfants dont les parents ne parlent pas le français et qui leur servent d'interprètes parce qu'eux ils apprennent le français à l'école-, puis, plus tard, une fois qu'eux-mêmes seront devenus adultes (la fréquentation des œuvres serait alors comme le vélo, une fois qu'on a appris, on ne l'oublie plus !).

Ces trois dimensions de l'Éducation artistique et culturelle sont étroitement imbriquées. Elles forment un tout dont il est le plus souvent impossible de dissocier lequel des objectifs est plus spécifiquement visé. Les échanges avec les professionnels « *chargés des publics enfants et jeunes* » dans les structures culturelles les expriment souvent avec la même importance. La distinction peut être plus sensible dans le domaine scolaire qui privilégie davantage les démarches de transmission et d'appropriation.



Culture et sociocu...

En 1960, parce que Malraux faisait le choix de ne pas inscrire la culture dans une démarche d'éducation, le divorce entre la Culture et l'Éducation populaire a eu lieu. Même si des rapprochements existent, plus de 55 ans après, les clivages demeurent, opposant Culture (« avec un Q » comme peuvent la décrire les tenants de la culture populaire) et le sociocu... (grand fabriquant de macramé et de collier de nouilles, au dire des défenseurs de l'art). Au-delà de cet affrontement puéril et le plus souvent stérile, la divergence essentielle porte sur la valorisation du résultat ou sur celle du processus. Démarche contre chef d'œuvre : là est l'opposition qu'il convient d'interroger.



Dans la relation « ŒUVRE, ARTISTE, PUBLIC », l'art a longtemps privilégié l'œuvre, valorisant l'artiste plus tardivement et ne se préoccupant réellement du public que récemment.

Il va de l'inverse, dans les démarches d'animation socioculturelle, héritières de l'éducation populaire.

Le groupe est premier.

Les démarches qui fabriquent du lien entre ses membres sont prioritaires. Le résultat produit ne peut apparaître que comme un prétexte à être et à faire ensemble.

Poussées à leur paroxysme, ces deux approches conduisent pour la première à survaloriser la production, le « chef d'œuvre » dans une recherche permanente de l'excellence esthétique et, pour la seconde, à s'en désintéresser au risque de produire un résultat médiocre.

Ainsi caricaturé, le domaine de la culture s'apparente à une élite et celui du socioculturel au médiocre.

Il est vrai qu'utilisant les formes d'expression artistique à des fins sociales, éducatives, citoyennes (...), l'animation socioculturelle

en a parfois oublié la qualité des productions réalisées.

Même si ce n'est pas une exclusivité, car parfois l'école elle-même contribue également à la réalisation de travaux assez peu aboutis, chaque parents d'enfants fréquentant un centre de loisirs possède en général une collection d'objets insolites, difficilement qualifiables d'œuvre, pourtant réalisés au cours d'un atelier de pratiques artistiques...

On pourrait en dire de même pour les prestations de certaines chorales ou le résultat de certains spectacles.... d'enfants comme d'adultes d'ailleurs.



Or, personne n'est dupe, à commencer par l'enfant lui-même, qui est souvent assez lucide sur la qualité de ce qu'il a réalisé.

Si la démarche est essentielle, le résultat ne peut être négligé.

Il ne s'agit nullement de faire devenir artiste tous les enfants, mais bien de les inscrire dans une approche exigeante qui leur permet de découvrir, d'exprimer, de créer tout en développant leur estime de soi.

D'où l'indispensable nécessité de qualifier les réalisations, de leur donner une valeur supplémentaire, de les faire tendre vers une création aboutie.

La formation des animateurs est pour cela incontournable.

Doublement.

Parce qu'elle permet à l'animateur lui-même de pouvoir être une aide, d'apporter la technicité indispensable au geste, au mot, et à la parole justes.

Parce qu'aussi, elle lui donne la compétence à se faire aider, à choisir le bon intervenant, à construire le partenariat pertinent avec tel artiste...

Inversement, l'enfermement dans la seule quête de l'excellence esthétique a montré ses limites. De plus en plus « *l'art en train de se faire* » met en évidence

les balbutiements, les hésitations, les revirements, les évolutions.

Les rencontres entre amateurs et professionnels valorisent également cet apprentissage commun à partir d'approches, de ressentis, de compétences différentes.

Si au cœur des activités socioculturelles qui mobilisent les pratiques artistiques, le résultat final n'est pas la seule priorité, il ne peut être négligé. Il fait partie d'un tout. La dimension éducative implique que le processus apporte de la qualification au travail mené,

que chacun développe et renforce ses compétences au travers de cette activité.

Non pour devenir un expert, mais pour être éveillé, par la pratique, à l'approche artistique et culturelle.

De nombreuses expériences montrent combien peuvent s'enrichir mutuellement, au sein d'une même approche, des activités qui mêlent un processus de découverte dont le participant est acteur et la recherche d'un résultat de qualité. C'est le cas, par exemple, des approches

proposées par les Ceméa dans les festivals comme Bourges ou Avignon ; des dispositifs d'ateliers et de découverte comme « *Passeurs d'images* » pour le cinéma ; des nombreux centres de vacances, de loisirs, des ateliers et des clubs centrés sur les pratiques artistiques ; des stages de réalisation comme ceux de l'ARIA avec Robin Renucci en Corse.

Une manière de réconcilier culture et socioculturel !



Du côté des enseignants artistes

Ils ne sont ni des animateurs, ni des professeurs de l'Éducation nationale. Ils enseignent la musique, les arts plastiques, l'art dramatique, la danse. Ils travaillent dans des écoles municipales, intercommunales, départementales, nationales, des conservatoires... Ils développent eux-mêmes une pratique artistique en tant que danseurs, comédiens, musiciens, plasticiens....

Une grande partie d'entre-eux sont des agents de la Fonction publique territoriale, d'autres sont salariés d'associations ou exercent à leur compte.



Si le caractère parfois trop hiérarchisé des progressions proposées peut leur être reproché (examen, audition, passage de niveau, obligation de cumuler cours de solfège et cours d'instruments...), force est de constater que les structures d'enseignement artistiques spécialisées ont -pour la plupart- bien évolué ces dernières années, proposant des classes de découvertes et d'initiation pour les plus jeunes, des stages, associant les différents cours et niveau à la réalisation de spectacles, invitant des artistes, proposant même, pour certaines, des résidences...

Leur maillage, qui s'inscrit dans l'héritage d'une politique culturelle menée depuis cinquante ans, tente de permettre à chaque enfant ou adolescent, habitant en zone rurale, dans des quartiers sensibles ou dans de grandes villes d'accéder à une pratique artistique collective, et plus largement, à la culture.

Inquiet face au risque de banalisation de leur profession au sein de fonction publique territoriale ainsi qu'aux baisses des dotations aux collectivités, le plus ancien des syndicats des enseignants artistes, le SNEA-UNSA a alerté l'an dernier le Président de la République, lui rappelant que « *démanteler ces établissements ou les vider de leurs missions reviendrait à réserver ces pratiques aux seuls enfants de familles aisées.* ».

Extrait de la LETTRE OUVERTE À MONSIEUR FRANÇOIS HOLLANDE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris le 16 avril 2015.

Monsieur le Président,

Notre Organisation syndicale (Syndicat National des Enseignants et Artistes - UNSA), la plus ancienne et représentative au sein de l'enseignement artistique spécialisé, constate jour après jour, et ce depuis maintenant quelques mois, que le service public que constitue l'ensemble des écoles de musique et conservatoires est gravement menacé.

Ces établissements qui se sont développés depuis 1969 sur l'ensemble du territoire, grâce à la volonté de Marcel Landowski et au soutien sans faille de son ministre de tutelle André Malraux, sont des structures essentiellement municipales, et depuis quelques mois, intercommunales, surtout dans les zones rurales. Ils ont permis à de nombreux enfants, de toutes conditions, d'aborder sainement et à des tarifs non prohibitifs l'apprentissage d'une discipline instrumentale, chorégraphique ou théâtrale.

Au fil des ans, le statut même des enseignants a évolué, gommant peu à peu nos spécificités au sein de la Fonction Publique Territoriale (respect du calendrier scolaire, recrutement onéreux et inadapté). Nous ne pouvons l'accepter.

La récente réforme des rythmes scolaires accentue cette impression d'incompréhension face à des élus qui, confrontés à de nouvelles obligations et contraintes sur le plan budgétaire, n'hésitent pas à engager les enseignants artistiques dans des missions d'animation.
[...]

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons solennellement de vous engager à ce que l'État revoie rapidement sa politique en direction de l'enseignement artistique spécialisé.

Sans une volonté au plus haut sommet de l'État, et au moment où la politique culturelle, notamment pour la Musique (nous réfutons le terme de musique savante) devient inaudible avec la crise de Radio France et la fragilisation de nombreux ensembles permanents, nous assisterons à la fin de ce service public qui, sans bruit, permet à toutes les populations, de partager une passion et participe, n'en doutez pas, du mieux vivre ensemble.

Espérant vivement votre soutien, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Claude Charles

Secrétaire Général du SNEA-UNSA

Il va de soi qu'une politique éducative cohérente, devrait inclure ces structures territoriales comme l'un des maillons constitutifs de l'offre culturelle sur les territoires. Elles sont à la fois des ressources pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle et des partenaires importants dans la construction des PEDT (projet éducatif territorial).

Un travail commun entre enseignants, enseignants-artistes et animateurs peut permettre l'émergence d'un projet éducatif et culturel s'adressant à chaque enfant et jeune d'un territoire et lui permettant de développer une approche multiple et complémentaire de l'art et de la culture dans toutes leurs dimensions.

Arts et culture à l'école

Les dispositifs scolaires

Nous l'avons déjà dit, l'Éducation artistique et culturelle à l'École subit régulièrement des périodes fortes qui alternent avec des moments plus creux.

Après la circulaire interministérielle n° 2008-059 du 29 avril 2008 qui précise le « Développement de l'éducation artistique et culturelle », la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale de tous les élèves. Elle institue un parcours d'éducation artistique et culturelle de l'école au lycée.

Ce parcours doit être pensé en complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, notamment à travers les projets éducatifs territoriaux (PEDT). Il s'appuie sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Il « doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école. Il favorise également la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels. »

Aussi la mise en œuvre de ce parcours implique un partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif, etc... Il encourage une plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche.

Dans ce cadre, l'éducation artistique et culturelle à l'école répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire ;
- développer et renforcer leur pratique artistique ;
- permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

Elle s'appuie sur les actions développées dans les territoires, en partenariat avec les institutions culturelles et en utilisant des supports numériques, telle que l'application FOLIOS support numérique pour la mise en œuvre des parcours pédagogiques et éducatifs.

L'action éducative s'appuie sur différents dispositifs : ateliers artistiques, classes à projet artistique et culturel, classes culturelles, ateliers scientifiques et techniques, chorales, chartes, jumelages, résidences d'artistes, dispositifs d'éducation à l'image (École au cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, ciné-lycée), etc... L'accompagnement éducatif, au collège et dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, propose aussi une pratique artistique et culturelle pour les élèves volontaires.

Ces dispositifs permettent de décliner le travail éducatif en fonction d'un projet culturel. Ils sont inscrits dans le projet d'école ou dans le projet d'établissement, en lien avec son volet culturel.



Des classes à horaires aménagés, peuvent également exister à l'école primaire et au collège (du CE1 à la 3e), proposant aux élèves volontaires et motivés un enseignement artistique renforcé en musique, danse ou théâtre.

Au plan national, des dispositifs tels que « *La classe, l'œuvre* », les « *Journées du 1% artistique* » et « *Un établissement, une œuvre* » sont notamment proposés aux élèves.

Au lycée, les élèves sont les principaux animateurs de la vie culturelle de leur établissement. Ils sont incités à prendre des initiatives dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire, notamment dans le cadre des maisons des lycéens (MDL).

Pour ce faire, ils sont régulièrement accompagnés par un « *réfèrent culture* » qui anime la vie culturelle de l'établissement et à la charge des partenariats.

L'Éducation artistique et culturelle privilégie le contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles, dans le cadre des enseignements artistiques comme dans celui des actions éducatives. Elle vise à éveiller la curiosité intellectuelle des élèves et à enrichir leur culture personnelle.

Les pratiques artistiques des élèves sont constituées également par les enseignements artistiques, les Arts visuels et l'Éducation musicale à l'école, les Arts plastiques et l'Éducation musicale au collège, les Enseignements d'exploration « *Création et activités artistiques* » et les Enseignements facultatifs et de spécialité « *Arts* » au lycée.

En complément des enseignements, des actions éducatives peuvent être proposées à tous les élèves volontaires : classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, résidences d'artistes, volet culturel de l'accompagnement éducatif, etc...

Les dispositifs « *École et cinéma* », « *Collège au cinéma* » et « *Lycéens au cinéma* », fruits d'un partenariat entre le CNC, le ministère chargé de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales permettent aux élèves, de découvrir des films de qualité, patrimoniaux et contemporains, choisis avec le CNC et projetés dans des salles de cinéma partenaires. Les projets comprennent une préparation et une exploitation en classe autour de la projection en salle.



La pratique musicale, menée tout au long de la scolarité, est souvent la première occasion pour les élèves de se produire en public. Elle leur permet de développer leur esprit d'équipe et de collaboration, contribue à leur intégration et élargit leur culture générale.

Pluridisciplinaire, et assuré par tous les professeurs volontaires autour de projets communs, l'enseignement de l'Histoire des arts concerne tous les élèves de l'école primaire au lycée. Il permet aux élèves d'acquérir des connaissances et des repères fondateurs d'une culture commune en leur faisant découvrir des œuvres relevant

de différents domaines artistiques, époques et civilisations. Cet enseignement est évalué par un oral obligatoire au diplôme national du brevet (DNB), à l'issue de la classe de troisième. L'épreuve se déroule dans le collège où sont scolarisés les élèves, et son coefficient est identique aux autres épreuves (coefficient 2).

Pour accompagner la généralisation d'une éducation culturelle et artistique de qualité, la formation des enseignants est renforcée. Des expérimentations d'association étroite d'artistes aux Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) sont engagées depuis 2015, d'après les affirmations du MEN.

Quelques dispositifs d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire



LA CLASSE À PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL (PAC) (circulaire n° 2001-104 du 14 juin 2001) permet à l'enseignant (premier ou second degré) de proposer, dans le cadre à la fois des horaires et des programmes, une expérience artistique et culturelle pour tous les élèves de la classe (et non les seuls volontaires). Elle se déroule avec le concours d'artistes et de professionnels de la culture qui interviennent entre 8 et 15 heures par an. Elle permet une diversification au-delà des domaines traditionnels obligatoires (éducation musicale et arts plastiques) en s'ouvrant à l'architecture, au cinéma et à l'audiovisuel, à la danse, au design, à la littérature, au patrimoine, à la photographie, au théâtre... Elle favorise les initiatives de terrain et fait de chaque enseignant un acteur de ce projet dans sa propre classe.

LE DISPOSITIF CINÉ-LYCÉE (circulaire n° 2010-118 du 26 juillet 2010) permet l'organisation de séances de cinéma régulières dans les lycées généraux et professionnels et l'accès aux œuvres majeures du patrimoine cinématographique (200 films, grands classiques du 7ème art) pour tous les lycéens des établissements précités, via une plateforme internet. Cette plateforme internet « ciné-lycée » réalisée en partenariat avec France Télévisions, est accessible à tous les lycées de France depuis la rentrée 2010 à l'adresse <http://www.cinelycee.fr/>.

LA RÉSIDENCE D'ARTISTE (circulaire n° 2010-032 du 5 mars 2010) s'organise autour d'une création sur un territoire pendant une durée de plusieurs semaines.

Elle peut prendre trois formes :

- la résidence de création ou d'expérimentation, qui développe une activité propre de conception d'une œuvre et des actions de rencontre avec le public de façon à présenter les éléments du processus de création tout au long de l'élaboration de l'œuvre. Sa durée est variable, de plusieurs semaines à plusieurs mois, et elle n'aboutit pas nécessairement à un spectacle, une exposition ou une publication ;
- la résidence de diffusion territoriale, qui s'inscrit en priorité dans une stratégie de développement local, selon deux axes : diffusion large et diversifiée de la production des artistes et actions de sensibilisation ;
- la résidence association, qui correspond à une présence artistique dans un établissement culturel, sur une durée de deux à trois ans.

La résidence met en œuvre trois démarches fondamentales de l'Éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir et la construction d'un jugement esthétique. Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique.

LES ATELIERS ARTISTIQUES (circulaire interministérielle du 30 avril 2001) sont des lieux d'une pratique critique : effective, approfondie, créative et réflexive ; des lieux de rencontre essentiels entre le monde de l'éducation et celui de la création, entre les enseignants et les professionnels de l'art, entre les enseignements artistiques et l'action culturelle ; des éléments essentiels du développement et de la diversification des activités artistiques ; des espaces d'innovation pédagogique et d'engagement artistique ; des voies de rencontre entre les établissements et leur environnement artistique et culturel.

Dans le domaine de la création, ces ateliers artistiques sont centrés sur la pratique, ouverts sur l'environnement culturel, intégrer les nouvelles technologies, être installés dans des locaux adaptés et équipés spécifiquement.



La culture commune

La loi de Refondation de l'École de la République introduit la notion de « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », validant ainsi le concept de « culture commune ». Vieille expression selon Claude Lelièvre qui la fait remonter à la deuxième campagne présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing. « Il manque aujourd'hui, dit-il par exemple le 3 avril 1981 devant les responsables de ses comités de soutien rassemblés à Paris, une culture commune aux Français. C'est le système éducatif du siècle dernier qui avait assuré l'unité culturelle de la France. Mais aujourd'hui la France a cessé d'avoir une culture commune, et l'une des grandes tâches à venir sera que le système éducatif rende aux Français leur unité culturelle ». In fine, l'expression « culture commune » vient couronner et préciser ce que « VGE » avait déjà affirmé en 1976 dans son ouvrage intitulé « Démocratie française » : « la mise en place du collège unique -disait-il- devra s'accompagner sur le plan des programmes de la définition d'un savoir commun, variable avec le temps et exprimant notre civilisation particulière. ».

Et l'historien de préciser : « Les deux expressions de « culture commune » et de « socle » sont, côte à côte, comme équivalentes, dans le premier texte qui contient le terme de « socle », à savoir le rapport du Conseil national des programmes rédigé par son président d'alors, Luc Ferry, en 1994 : « C'est dans l'optique d'une démocratisation réussie de notre système d'enseignement qu'il convient

de réaffirmer la volonté de transmettre à tous une culture commune, un socle de compétences théoriques, réflexives et pratiques fondamentales. », avec une visée politique explicite : « la complexité et la spécialisation des savoirs, la multiplicité et la force des liens qui unissent, pour le meilleur et pour le pire, l'École et la « vie », rendent les slogans simples (« Lire, écrire, compter ») insuffisants, en même temps que les visées encyclopédiques s'avèrent obsolètes.

Faute d'avoir la clarté des premiers ou l'ambition des seconds, nos programmes n'en devraient pas moins afficher une volonté politique, au vrai sens du terme, c'est à dire traduire les choix fondamentaux que notre société considère comme nécessaires à la formation de ses enfants. ».

Si Claude Lelièvre tente ainsi de montrer la proximité des deux concepts, il n'en va pas de même pour tous.

Ainsi, le SNES-FSU titrait qu'il s'agit de « deux visions antagonistes » du système éducatif, Roland Hubert, co-secrétaire général du SNES, affirmant clairement que : « La FSU a construit son projet éducatif autour de la notion de « culture commune » qu'elle a, dès 2005, opposé à celle de « socle commun de compétences. ».



Pour autant, il demeure bien difficile, même pour ses concepteurs, de donner un sens précis à cette culture commune.

Pour Denis Paget (ex secrétaire général du SNES-FSU), membre du CSP, c'est une « *ligne d'horizon mais dont les lignes de fuite qui y tendent sont les disciplines.* ».

Et selon Roland Hubert, « *la culture commune n'est donc pas un catalogue, mais un horizon. Elle n'est pas un socle mais une élévation.* ».

Elle risque donc, comme le faisait justement remarquer le SE-UNSA, d'être inatteignable : l'horizon, c'est bien connu, « *plus on s'en approche, plus il s'éloigne.* ».

La complexification d'une telle notion, restant vague, vient du fait qu'elle tente de recouvrir deux réalités certes complémentaires mais distinctes.

D'un côté, il s'agit d'envisager la contribution de la culture scolaire à la culture de l'être humain, c'est-à-dire de définir, comme le revendique Denis Paget « *une vraie culture et pas seulement une addition de compétences ; c'est-à-dire qu'elle doit fortement structurer une conception de l'homme et du monde permettant au groupe humain que nous constituons de se reconnaître dans des valeurs, des pratiques culturelles, des questionnements et des œuvres représentatives de ce que nous sommes et des héritages qui nous traversent. La culture commune doit être profondément anthropologique et fournir un système cohérent d'interprétation du monde.* ».

De l'autre, il s'agit de donner un bagage scolaire, s'appuyant sur les disciplines scolaires, mais aussi sur des modes de raisonnement et d'apprentissage normés. Chacun souhaitant que ce bagage soit le plus commun et le plus conséquent pour toutes et tous, mais reconnaissant immédiatement la difficulté de cette équité, et donc le risque d'une vraie distinction.

Finalement, confirme Claude Lelièvre, « *on peut se demander si, dans les deux expressions emblématiques « socle commun » et « culture*

commune », l'interrogation devrait moins porter sur les substantifs (« socle » ou « culture », comme cela se fait ordinairement) que sur l'adjectif « commun ».

Commun en quoi ? Commun pour quoi (vers quoi) ? Et surtout, et avant tout, commun à qui ?

La vulgate qui tend à l'emporter (si l'on prend cette question par rapport aux élèves) est que le « *socle commun* » serait destiné avant tout aux mauvais élèves, aux élèves « *en difficulté* » voire « *en échec scolaire* ».

Or, cette appréhension doit, pour le moins, être vigoureusement interrogée. D'abord, parce que ce n'est pas du tout ce que dit son introducteur, Luc Ferry, au moment même où l'expression apparaît, en 1994, dans le rapport du Conseil national des programmes, lorsqu'il affirme qu'il s'agit « *de transmettre à tous une culture commune, un socle de compétences* », et qu'il ajoute très précisément que « *sans pénaliser en rien les meilleurs élèves, pour lesquels sont prévus des possibilités d'approfondissement, il s'agirait de relever le défi posé par ces élèves « moyens-faibles » qui, sans être en situation d'échec scolaire, parviennent trop souvent en fin de collège munis d'un bagage dont c'est un euphémisme de dire qu'il est insuffisant.* ».



L'art et la culture : un domaine professionnel qui attire

Selon la dernière étude du ministère de l'Enseignement supérieur dans ce domaine d'enseignement à partir des chiffres de l'année universitaire 2009-2010 : « Un étudiant sur quinze, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, suit une formation artistique, culturelle ou de communication, soit 155 000 étudiants en 2009. ». Ils sont principalement inscrits dans les formations artistiques ou culturelles (113 000).

Très variées, ces formations sont fortement féminisées, plus souvent proposées dans un établissement d'enseignement privé de l'enseignement supérieur, et fortement concentrées à Paris.

Le poids de l'université dans ce secteur a diminué en dix ans.

Les cursus licence et doctorat sont davantage représentés que dans les autres formations universitaires. En plein essor, les formations de communication sont essentiellement universitaires (79,6 %) et elles sont « très fortement féminisées. ».

« Audiovisuel, mode, luxe, industrie du spectacle, art et culture,... le secteur culturel investit tous les pans de la société. Il transmet des histoires, des coutumes et des traditions. En constante évolution, il est essentiel pour la circulation des valeurs, des croyances et des savoirs. Il fait vivre les idées et nourrit l'intellect. »



La France, championne de la créativité artistique en 2012, selon le palmarès du Nation Goodwill Observer, aime mettre en avant sa culture et son savoir-faire », selon le site <http://www.e-orientations.com>

Aujourd'hui, dans l'Hexagone, la culture représente 3,2 % de la richesse nationale et 104,5 milliards d'euros d'apports directs et indirects à l'économie nationale, selon les résultats d'une étude intitulée « L'apport de la culture à l'économie en France », et publiée en 2014 par l'Inspection générale des affaires culturelles et l'inspection générale des finances.

Des chiffres éloquentes, d'autant que les pratiques artistiques et culturelles ne cessent de se développer. Un français sur deux est amené à pratiquer, au cours de son existence, un art en amateur. De même, les plus de 1 200 musées français ont attiré plus de 62 millions de visiteurs en 2014.

Une culture reconnue dans le monde entier, qui attire un nombre très important de touristes. Et pour cause, la France reste le pays le plus visité du monde. Asiatiques, américains, européens : nombre de visiteurs se pressent tous les jours devant le prestigieux patrimoine culturel français. Versailles, le musée du Louvre, Notre Dame de Paris, le Puy du Fou, le château de Chambord, le musée d'Orsay : ces lieux incroyables sont parmi les plus visités au monde.

Selon le ministère de la Culture, en 2014, le secteur culturel comptait en France 670 000 employés. Des chiffres qui devraient évoluer puisque selon l'enquête de « *Besoins de main-d'œuvre 2014* » de Pôle emploi, l'industrie du spectacle recherchait 12 515 professionnels de l'animation socioculturelle (dont animateurs et directeurs), 19 967 professionnels des spectacles, et 33 568 artistes.

Ainsi, de nombreux emplois sont également disponibles d'après des études dans le domaine. C'est, par exemple, le cas des professions de cadreur, chargé de production, cinéaste d'animation, réalisateur dans l'audiovisuel.

L'art et la culture sont des domaines qui ont également de nombreux spécialistes : chorégraphes, directeurs artistiques, galeristes, archéologues ou encore commissaires-priseurs sont également partie prenante de l'industrie culturelle française.

Ainsi, de nombreux métiers sont en train de poindre grâce à l'émergence des nouvelles technologies. C'est le cas de toutes les professions ayant un rapport avec le web et le multimédia. Un secteur en perpétuelle évolution qui offre de nombreuses opportunités « *aux jeunes issus de différentes filières* ».

L'Apec pour sa part dans le Référentiel des métiers de la culture et des médias réalisé en 2015 en partenariat avec l'Afdas identifie que le secteur de la culture et des médias connaît depuis plusieurs années de profondes mutations, le développement du numérique en étant une des principales.

L'association pour l'emploi des cadres relève quatre critères, parmi les évolutions qui ont eues de fortes conséquences sur les métiers :

- la diversification des secteurs et activités de la culture ;
- la dématérialisation des supports de diffusion ;
- le bouleversement des modes de consommation ;
- les évolutions réglementaires et la recherche de nouveaux modèles économiques.



Elle précise que « *tous les secteurs culturels ont été touchés par la révolution numérique et par la dématérialisation des biens culturels qu'elle a engendrée. Les modes de production et d'édition de biens culturels se sont progressivement redessinés autour des contenus numériques et de leurs usages.* »

La consommation culturelle s'est intensifiée mais devient plus disparate.

Une démassification des audiences médias est dès lors à l'œuvre.

Avec le développement d'Internet, de nouveaux entrants, issus de secteurs connexes aux médias et à la culture sont arrivés sur les marchés et bouleversent les équilibres des médias traditionnels.

Dans le contexte actuel de crise des finances publiques, les acteurs de ces secteurs, qui dépendent pour une large part de subventions de l'État ou des collectivités territoriales, doivent nécessairement diversifier leurs ressources financières ; le développement du mécénat et des partenariats dans les secteurs culturels en est une illustration. ».

L'art pour toutes et tous

Éduquer à l'art et à la culture, c'est faire entrer les enfants et les jeunes dans le domaine du sensible en leur offrant à la fois la diversité des perceptions et la multiplicité des modes d'expression. C'est bien entendu leur faire découvrir des univers différents du leur, d'autres sensibilités, d'autres approches, d'autres regards sur le monde et notre société.

Mais c'est aussi valoriser leur propre culture, leurs propres formes d'expression, non comme des sous-cultures approchées de manière condescendante par des éducateurs cultivés qui concéderaient quelques parenthèses divertissantes du côté de la BD, des mangas ou du hip hop...



Mais comme la prise en compte de l'expression d'une diversité qu'il convient d'accueillir, de mettre en relation, de qualifier...

Comme la reconnaissance de sensibilités auxquelles il est nécessaire de laisser des espaces d'expressions, de diffusion, de rencontre...

Éduquer à l'art et à la culture, c'est ce perpétuel aller-retour en un patrimoine institué et une culture en train de se construire.

C'est un apport à plusieurs dans lequel l'apprenant est acteur, auteur et consommateur. Une aventure qui demande à être vécue, pratiquer et discuter.

C'est au travers de cette rencontre avec les œuvres et les artistes, dans la découverte et l'approfondissement de la pratique d'un ou de plusieurs arts, grâce aux échanges et aux débats qui les accompagnent, qu'alors cette éducation prend tout son sens : permettre l'accès de toutes et tous à l'art.

Pour aller plus loin

Quelques ouvrages...

« *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires* »
BORDEAUX Marie-Christine et DESCHAMPS François, éditions de l'Attribut (Coll. « *La culture en questions* »),
Toulouse, 2013..

« *L'Urgence de l'art à l'école, Un plan artistique pour l'Éducation nationale* »
COLLIN Pascal, préface d'Emmanuel Wallon, éditions Théâtrales, Montreuil, 2013.

« *L'action culturelle dans les rythmes scolaires.* », LAJUZAN François
Voiron, Territorial éditions, 2014. 1 vol.

....des revues...

CRAP Cahiers pédagogiques : « *Enseigner les arts avec le numérique* », Hors-série n°40 - juin 2015

Diasporiques, culture en mouvement, La ligue de l'enseignement
à retrouver sur <http://www.diasporiques.org/>

Éducation & Devenir (Les cahiers d'), dossier sur « *Les pratiques artistiques à l'école* »,
n° 8 (nouvelle série), SCÉRÉN, Paris, décembre 2006

... et des sites :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Developpement-culturel/Education-artistique-et-culturelle>

Arts, Culture et Patrimoine. Réseau canopé, <http://www.reseau-canope.fr>

L'éducation artistique et culturelle.
<http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html>

Le portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle.
[Education.arts.culture.fr](http://www.education.arts.culture.fr), <http://www.education.arts.culture.fr/>

Un guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle sur le portail
interministériel de l'éducation artistique et culturelle,
<http://www.education.arts.culture.fr/n-1/focus/affichage-article/article/un-guide-pour-la-mise-en-uvre-du-parcours-deducation-artistique-et-culturelle.html>

Tous les textes de référence sur l'éducation artistique et culturelle sur le site Eduscol,
<http://eduscol.education.fr/cid49854/textes-de-reference.html>

La force positive !



La **fédération** des **métiers** de l'**Éducation**,
de la **Recherche** et de la **Culture**

